



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 14 janvier 2019
N°2019_1508_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO)

~~~

*Service producteur* : Insee - Directions régionales de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie

**Opportunité** : avis favorable émis le 12 octobre 2018 par la Commission « Entreprises et stratégie de marché »

Réunion du Comité du label du 7 décembre 2018 (commission « Entreprises »)

~~~

Descriptif de l'opération

L'enquête Filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO) est une rénovation de l'enquête annuelle réalisée depuis 1982 en Midi-Pyrénées et 2000 en Aquitaine auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial. Depuis 2007, l'enquête est réalisée en partenariat avec Aerospace Valley, pôle de compétitivité à vocation mondiale « Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués » (AESE). En 2013, l'objectif de l'enquête a évolué vers la mesure du poids économique de la filière aéronautique et spatiale dans les deux régions. En 2017, l'enquête a été étendue à l'ensemble des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Cette enquête a pour objet :

- de délimiter précisément le périmètre de la filière aéronautique et spatiale du Grand Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie depuis 2017) ;
- de collecter de l'information statistique nécessaire à la mesure du poids économique de cette filière dans l'économie régionale et à la description de son fonctionnement.

Les principaux thèmes abordés sont :

- l'appartenance à la filière et l'évolution des chiffres d'affaires et de l'activité engendrée par le secteur aéronautique et/ou spatial ;
- la place des entreprises et établissements au sein de la filière, la sous-traitance ;
- la situation conjoncturelle de la filière (au printemps de l'année N d'enquête) et les perspectives d'ici la fin d'année ;
- l'emploi, la formation et les difficultés de recrutement ;
- le recours à la recherche-développement et l'innovation ;
- la stratégie de développement des entreprises ;
- la recherche de financement ;
- le climat des relations avec le principal client.

Le recours à l'enquête est conforme aux préconisations du Pôle de service à l'action régionale « Études économiques régionales » (Insee Occitanie). En effet, d'une part, l'utilisation des nomenclatures d'activités et de produits ne permet pas de définir à elle-seule le périmètre de la filière économique étudiée. D'autre part, l'exploitation des enquêtes statistiques et déclarations administratives existantes ne permet pas de produire des données dans le détail des segments de la filière, ni de les localiser au niveau régional.

Le champ de l'enquête est constitué par les entreprises régionales du Grand Sud-Ouest (Nouvelle-

Aquitaine et Occitanie) dont l'activité concourt *in fine* à la construction d'aéronefs, d'astronefs ou de leurs moteurs, quel que soit leur usage (civil, militaire, etc.), hors entreprises « têtes de filière », pour lesquelles il est difficile de collecter des données régionalisées. Les unités enquêtées sont :

- des entreprises (unités légales) lorsque tous leurs établissements ou au moins 80 % des effectifs salariés de l'entreprise sont localisés dans le Grand Sud-Ouest (environ 75 % du champ de l'enquête) ; le questionnaire comprend un volet établissements lorsque ces entreprises ont plusieurs établissements dans le Grand Sud-Ouest (environ 10 % du champ de l'enquête) dans le but de localiser plus finement l'activité de la filière aéronautique et spatiale ;
- des établissements lorsqu'ils appartiennent à des entreprises qui ont des établissements en dehors de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie représentant au moins 20 % de l'effectif salarié de l'entreprise (25 % du champ).

L'échantillon est constitué des entreprises/établissements actifs au 31/12 de l'année précédant la collecte dans le répertoire Sirius. Le plan de sondage comprend une strate exhaustive et une partie sondée. La strate exhaustive est enquêtée chaque année, un balayage complet du champ incluant la partie sondée est réalisé tous les 3 à 4 ans. Lors du dernier balayage complet du champ en 2017, l'échantillon était composé de 3 900 unités : 3 200 relevaient de la strate exhaustive, 700 de la partie sondée

Réalisée jusqu'en 2018 par un questionnaire auto-administré envoyé par voie postale, l'enquête passera à une collecte par Internet en 2019, en intégrant le portail Coltrane. Un appariement avec la source Epure sur l'emploi salarié est prévu post-collecte, pour les entreprises têtes de filière, en complément de l'enquête qui s'adresse uniquement aux entreprises et établissements de la chaîne d'approvisionnement. La collecte débute en mars de chaque année. La période de collecte avec rappels s'étend jusqu'à fin juin. Les derniers retours sont collectés jusqu'à la mi-juillet.

Le comité de pilotage de l'enquête est composé des directrices de l'Insee Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et du directeur du pôle Aerospace Valley ou leurs représentants. Il se réunit une fois par an, avant le lancement de l'enquête. Il assure le suivi des opérations et définit les problématiques prioritaires de l'année à envisager. Le comité des utilisateurs (comité de concertation) est composé des principaux acteurs institutionnels des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (Région, Ceser, Direccte, Chambre de Commerce et d'Industrie,...) et de représentants de la société civile et du monde des entreprises de la filière (UIMM, BAAS, Tompasse, Aeroteam, Mecanic Vallée). Il est consulté une fois par an. Il donne un avis sur le questionnaire et les nouvelles thématiques à aborder ainsi que la pertinence des résultats d'enquête.

~~~

#### *Justification d'obligation*

*Depuis la loi Notre d'août 2015, les Régions ont vu leur rôle renforcé en matière de développement économique territorial. Les Schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de l'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine, qui définissent leurs priorités économiques sur la période 2016-2021, donnent une place stratégique à la filière aéronautique et spatiale.*

*Dans ce contexte où les acteurs régionaux sont confortés, l'enquête FAS GSO permet de produire des éléments objectifs et partagés sur la filière, en particulier concernant son périmètre. Elle suit les évolutions récentes et prévues de l'activité et de l'emploi, la structuration de la filière, décrit le climat de la relation entre les unités, leurs stratégies, mesure les difficultés de recrutement, précise l'organisation des travaux de recherche-développement. Elle permet également de mesurer la dépendance des unités régionales à l'activité aéronautique et spatiale, et leur diversification, afin de s'assurer de la résistance du tissu économique local à un éventuel choc dans le domaine. Ces informations ne sont disponibles qu'avec l'interrogation spécifique des entreprises. Elles ne sont pas produites par les autres sources existantes, qu'il s'agisse de sources administratives ou d'autres enquêtes du système statistique public.*

*Depuis plusieurs années, le taux de réponse à l'enquête se maintient à un niveau inférieur à 60 %, avec une tendance à la baisse sur les derniers exercices. Les démarches répétées exercées auprès des entreprises non répondantes les plus importantes ont obtenu peu de résultats, y compris en mobilisant le partenaire. L'attribution du caractère obligatoire vise à enrayer l'érosion de cette participation : preuve de l'importance que le système statistique public accorde à ce dispositif d'enquête régionale, il contribuera à améliorer la qualité de réponse notamment pour des unités économiques dont la taille, l'activité et/ou la localisation géographique leur confèrent un rôle spécifique dans la filière et qui de ce fait ont des réponses difficilement estimables par redressement.*

~~~

Le Comité du label de la statistique publique émet les remarques et recommandations suivantes :

Remarques générales :

1. Le Comité du label note que la procédure, consistant pour les enquêtes d'initiative locale à passer devant un comité d'opportunité local réuni par le Directeur régional de l'Insee et d'être présentées ensuite au Cnis, a bien été respectée par le service. Néanmoins, il recommande au service d'être vigilant sur l'emploi de la bonne dénomination de ce comité (d'opportunité et non « comité d'utilisateurs ») et de l'avis en résultant (avis d'opportunité local) afin d'éviter toute confusion et incompréhension sur le déroulement de la procédure.
2. Le Comité rappelle que la mise à disposition des données individuelles auprès des chercheurs via le CASD fait partie des bonnes pratiques de la statistique publique, et qu'il est utile que le service mette en œuvre des actions de publicité pour faire connaître ces données et susciter l'intérêt des demandeurs.
3. Le Comité invite le service à vérifier si l'emploi des stagiaires par le Pôle de compétitivité (prestation assimilable à une sous-traitance) nécessite une habilitation formelle par le Comité du secret, du fait de la participation de ces personnes à une partie de la collecte (saisie des réponses des questionnaires papier).
4. Le Comité invite le service à mener une réflexion sur la possibilité d'une mobilisation de données administratives sur l'emploi. Une note sur les résultats de cette étude devra être remise au Comité du label le moment venu.

Méthodologie

5. Le Comité du label prend acte du projet du renouvellement de l'échantillon et de la mise en place de modules tournants à l'horizon 2021. Il souhaite être destinataire, le moment venu, d'une note méthodologique explicitant les modalités de tirage du nouvel échantillon, les modalités de calage et le bilan de l'étude menée avec le Département des méthodes statistiques (DMS) sur la faisabilité d'une intégration plus complète dans le dispositif général de coordination des échantillons des unités de moins de 10 salariés.
6. Le Comité souhaite être destinataire d'une note approfondie sur les modalités précises de la mise en œuvre du calage, compte tenu des différentes spécificités : champ limité géographiquement, unités statistiques composites dont on ne retient que la trace régionale, échantillon fixé sur une période de 4 ans, mais avec des entrées / sorties dans le champ ou hors du champ.
7. Le Comité recommande au service d'être vigilant dans ses publications sur la description et la délimitation du champ et sur le dénombrement des unités statistiques, compte tenu de leur aspect composite (entreprise/établissement en fonction de leur trace régionale). Une phrase précisant la convention de langage du type « par convention, on appellera *entreprise...* » serait utile.

Protocole de collecte

8. Le Comité du label demande au service d'être vigilant sur le suivi des temps de réponse et de lui faire un retour sur ce point à l'occasion du prochain renouvellement de l'échantillon.
9. Le Comité prend acte du fait que les observations du prélabel sur les lettres-avis ont été prises en compte par le service.
10. Le Comité invite le service à se rapprocher de l'équipe Coltrane afin de trouver une procédure souple d'information des enquêtés dans le cadre de la circulaire de septembre 2015 relative aux unités de moins de 10 salariés, au titre de la simplification. Pour cela, il est demandé au préalable au service d'évaluer le nombre d'unités légales de moins de 10 salariés susceptibles d'être concernées par cette procédure.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité et, par délégation du Cnis, accorde le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'**enquête sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO)** pour la période 2019-2023, assorti de la proposition d'octroi du caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2019 à 2023

La présidente du comité du label de la
statistique publique



Nicole ROTH